



Compte rendu des CAP L d'affectation du Lundi 09.07.2012

Les CAP L C et B se sont tenues lundi matin dans des conditions difficiles en effet, la publication tardive du mouvement a amené la direction à informer de la dernière mouture du projet le vendredi soir. Madame PY reconnaît que les délais officiels de publication n'ont pas été tenus

Respecter le calendrier, c'est aussi respecter les agents. La tenue des délais permet en effet aux agents de prendre le temps de la réflexion, aux syndicats de préparer la CAP et au service RH de travailler sereinement. De plus le « mouvement bis » de la filière fiscale qui concerne les agents sans résidence d'affectation, les EDRA, et les détachements pour lesquels la CAP n'est pas juridiquement compétente mais qui fait habituellement partie d'une information aux élus n'a été annoncé que pendant la CAP. Ce qui ne permet pas aux élus d'intervenir en lien avec les agents.

Les organisations syndicales Solidaires, FO et CGT ont présenté chacune une déclaration liminaire.

MME PY a annoncé qu'en ce qui concerne les trésoreries de St Thegonnec et Guimiliau elle avait l'autorisation de négocier. En tout état de cause les fermetures ne peuvent intervenir pour des raisons comptables qu'au premier janvier d'une année, laquelle?

En ce qui concerne les SIP les rapprochements de secteurs (fusion) sont envisagés de préférence deux à deux. Brest et Quimper sont particulièrement concernés. Mme PY a précisé que le passage de trois à un secteur était aussi facile à réaliser!

FILIERE FISCALE

SITUATION A L'ISSUE DU MOUVEMENT

C 253 agents TSM (emplois implantés) 271 agents 250,6 personnes avec les temps partiels **déficit de 2,4**

B 266 agents TSM 23 ALD -11 avec les personnes à temps partiel **déficit de 3**

A 95 agents 10 ALD -1,5 avec les personnes à temps partiel 98,6 **surnombre de 3,6**

des changements dans les temps partiels sont susceptibles de modifier ces chiffres

4 agents ont été mutés suite à des suppressions de poste (droit à maintien à résidence)

déficit d'un B au SIE de Quimperlé

Les détachements prononcés sont en général dans l'intérêt du service mais aussi à la demande des agents.

Les agents concernés auraient été contactés et auraient donné leur accord. En tout état de cause ils sont le fait du prince, pas d'avis de la CAP L sur ce point.

FILIERE GESTION PUBLIQUE

Les chiffres donnés sont moins précis toutefois il y aurait un équilibre entre B et C (+11 B – 11C)

Suite à des refus de mutation jusqu'au vendredi soir, des modifications de dernière minute ont été nécessaires. Le projet du mouvement nous a donc été distribué en début de séance.

Les anciennes règles ne sont plus respectées. Il est regrettable qu'à l'issue de ce mouvement, des anciennes demandes de mutation internes à titre prioritaire ne soient toujours pas satisfaites. Un délai sera nécessaire en

cette période de convergence . Les agents ne doivent en effet , ne pas être lésés par la mise en place des nouvelles règles d'affectation.

VOTE CONTRE CGT,CFDT,SNUI **ABSTENTION** FO pour les mouvements FF et GP des B et C.
La CGT a voté contre ces mouvements en raison de la non prise en compte de l'ancienneté des demandes et notamment des demandes prioritaires et aussi du fait que ce mouvement est la conséquence des suppressions d'emplois.

Pour des informations récentes, rapides et régulières

Vous avez la possibilité de recevoir des lettres d'information de notre syndicat national et de notre section syndicale CGT Finances Publiques. Des articles relatifs au fonctionnement et à l'actualité de nos services, aux réformes, aux réunions statutaires locales et nationales peuvent être ainsi adressés par notre syndicat local ou/et national aux agents qui nous ont autorisé l'accès à leur messagerie. De nombreux agents en sont déjà destinataires.

Bulletin à renvoyer à: Jean-Paul Cam SIP de Brest Rade 8 rue Duquesne 29606 Brest Cedex ou par mél à cgt.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Affectation :

accepte de recevoir des informations de l'organisation syndicale ci-dessus dans la boîte électronique suivante :

.....@dgfip.finances.gouv.fr

Les envois pourront cesser sur simple demande de ma part.

Fait à le :Signature :